

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

13 DÉCEMBRE 2023 À 19 HEURES

Règlement numéro S.A.D.R.-1.7;

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval.

aaaa

* Règlement numéro CDU-1-3;

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval pour un territoire situé au sud de l'avenue Marcel-Villeneuve et à l'ouest de la rue de l'Harmonie.

nnnn